

Paris,
le jeudi 14 avril 2016

Émetteur : Ucanss : Elise Demorise Tél : 01.45.38.82.79 @mail : edemorise@ucanss.fr
Institut 4.10 - site de Bordeaux : Isabelle Cheze Tél : 05.56.93.45.90 @mail : icheze@institutquatredix.fr

Objet : Formation d'Auditeur Interne (28ème promotion) Parcours long et allégé

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'offre de formation à l'Audit interne est à nouveau proposée cette année par l'Ucanss en partenariat avec l'Institut 4.10. La 28ème promotion est programmée pour septembre 2016. Cette année pour la deuxième fois, le parcours a été allégé pour certains profils de participants.

Ce dispositif de formation permet à chaque stagiaire de présenter la Certification Professionnelle d'Auditeur Interne (CPAI).

La CPAI est enregistrée au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) comme certification Niveau I (France) et de Niveau 7 (Europe) et a été reconnue par la CNCP (Commission Nationale des Certifications Professionnelles) en date du 28 avril 2013.

I. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

(annexe 1)

La formation se décompose en quatre phases successives :

- modules théoriques fondamentaux ;
- mission d'audit tutorée ;
- modules théoriques professionnalisant ;
- mission d'audit en autonomie.

Entre chacune de ces phases s'intercalent des séminaires d'une journée et demie à trois jours.

L'accès au parcours allégé est possible pour toute personne titulaire de la reconnaissance du parcours de Conseiller en organisation et pouvant justifier d'une expérience de 2 ans sur les 4 dernières années en tant que conseiller en organisation au sein d'un organisme.

Le parcours est allégé sur certains modules et séminaire. Le parcours long compte 73 jours, le parcours allégé 66 jours (cf. calendrier).

II. CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à la formation, parcours long et allégé, est subordonné à l'analyse du dossier de candidature comprenant :

- le dossier d'inscription du candidat (annexe 3) ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre manuscrite précisant les motivations personnelles et professionnelles du candidat ;
- le bulletin d'inscription à la CPAI (**annexe 4**). Ce document est dans un premier temps porté à la connaissance des candidats et de leur employeur. Il devra être formalisé à l'issue du module 1 pour les seuls candidats retenus.

Seul un dossier de candidature complet permet la convocation à l'entretien individuel d'entrée en formation qui se déroule à l'Ucanss.

Cet entretien permet notamment :

- d'évaluer la motivation du candidat à suivre la formation ;
- de valider les prérequis nécessaires au suivi de la formation.

III. CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel de la prochaine promotion est joint en **annexe 2**.

Les dossiers de candidature sont adressés à l'Institut 4.10 (site de Bordeaux) **au plus tard le 17 juin 2016**, par messagerie électronique à l'adresse suivante : icheze@institutquatredix.fr.

Un jury d'accès à la formation, auquel sont conviés les candidats se tient les **29 et 30 juin et 1er juillet 2016 à l'Ucanss**.

IV. COÛT

Le coût pédagogique est fixé à **12 500 € pour le parcours long et à 11 352 € pour le parcours allégé**.

Ce coût comprend les frais de participation du stagiaire au séminaire d'accueil et au séminaire 3, à l'exception des frais de déplacement qui restent à la charge de l'organisateur du stagiaire.

Ce coût ne comprend pas pour le reste de la formation, les frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration. Des frais d'organisation relatifs à la location de salle sont facturés en sus. Pour le module 2 qui se déroule en résidentiel, un coût spécifique d'organisation est également facturé en sus.

Conformément aux décisions d'uniformation pour l'année 2016, la formation des Auditeurs internes des organismes de Sécurité sociale fait partie des dispositifs pris en charge sur les fonds de la professionnalisation (liste CPNEFP Professionnalisation 2016 - site Ucanss/ Services aux organismes /Ressources Humaines).

Vos interlocutrices Isabelle Cheze (icheze@institutquatredix.fr) de l'Institut 4.10 (pilote de ce dispositif) et Élise Demorise (edemorise@ucanss.fr) de l'Ucanss se tiennent à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric
Directeur

Document(s) annexe**(s) :**

- Présentation du dispositif de formation,
- Calendrier de la formation,
- Dossier_de_candidature_AI28eme.doc,
- Formulaire d'inscription CPAI,

